



Traité d'interdiction à l'ONU : de l'espoir à la réalité !

L'ONU a entamé le 27 mars 2017 les négociations d'un traité pour interdire les armes nucléaires. Ce processus, tant de fois décrié, avance vite grâce à la présence active et volontaire d'une large majorité des États membres des Nations unies et avec le soutien de la société civile.

Une page historique pour une plus grande sécurité internationale est en train de s'écrire. Faisant suite au vote de la résolution L41 de décembre 2016, l'ONU a mis en place une conférence de négociations « ayant pour objectif la négociation d'un instrument juridiquement contraignant visant à interdire les armes nucléaires en vue de leur élimination complète ». Elle a tenu sa première session du 27 au 31 mars (une seconde se déroulera du 15 juin au 7 juillet). Personne n'aurait pu imaginer qu'en cinq jours, les débats et les réflexions puissent aller aussi loin dans la composition de la structure de ce futur traité. Il était espéré une présence supérieure à 100 États : en moyenne 115 États furent présent chaque jour, avec un pic à 132 le dernier jour, démontrant une volonté d'implication de la communauté internationale.

Comme attendu, les 9 puissances nucléaires et les États bénéficiant d'une dissuasion élargie ne sont pas venus. Notons que selon différentes sources la Chine était très proche de participer à cette conférence (entraînant de fait avec elle l'Inde et le Pakistan), mais Pékin a plié sous la pression des autres membres du P5 (Russie, États-Unis, France, Royaume-Uni) et renoncé à sa participation. Parmi les tentatives de pression, remarquons cette conférence de presse des États-Unis, de la France et du Royaume-Uni (accompagnés de 16 États d'Europe centrale, baltes et des Balkans) pour marquer leur opposition, le jour de l'ouverture à quelques pas de la conférence. Tous se sont rangés derrière l'ambassadrice américaine, Nikki Haley, qui en tant que « mère » indiqua qu'il était aujourd'hui dangereux d'interdire les armes nucléaires, celles-ci protégeant la sécurité de ses enfants et de sa nation...

Deux États opposés au traité d'interdiction ont fait la démarche de participer. Le Japon est venu uniquement le premier jour pour lire sa déclaration indiquant qu'il lui est difficile de « participer à cette Conférence de manière constructive et de bonne foi ». Les Pays-Bas, sous la pression du Parlement, fut ainsi en quelque sorte les yeux et les oreilles

des États de l'Otan. Relevons que des diplomates roumains et bulgares (reconnus par d'autres diplomates) ont montré leur nez. La très grande présence des États sud-américains et de l'ensemble des pays de l'Asie du Sud-Est était quasi attendue, tout comme celle de la dizaine d'États européens (Autriche, Irlande, Malte, Suède, Suisse, Lichtenstein, Saint-Marin, le Saint-Siège...) accompagnée d'une délégation du bureau des affaires étrangères de l'UE, ce qui est à souligner. L'Afrique, zone exempte d'armes nucléaires depuis 1996, avec la présence de 43 États, s'est en quelque sorte divisée entre une très forte présence d'États « anglophones » tant physique qu'en prise de parole et une semi-absence des États francophones. Pourquoi ? Si des délégations africaines à New York sont réduites en terme de personnel, expliquant ainsi une présence partielle, certaines attitudes n'ont trompé personne. En effet, selon différentes discussions en « off », les capitales « francophones » ont reçu des recommandations appuyées de Paris pour ne pas s'exprimer, voir être absente. La France avait déjà en 2016 réalisé une démarche similaire...

Comblent le vide juridique pour renforcer la sécurité humaine

Le consensus général était présent dans de nombreuses discussions, organisées autour des déclarations initiales de haut niveau présentant les points de vue de chacun sur ce que le traité d'interdiction devrait contenir, suivis de discussions sur les principes et les objectifs, les éléments du préambule, les interdictions et les obligations positives et les arrangements institutionnels.

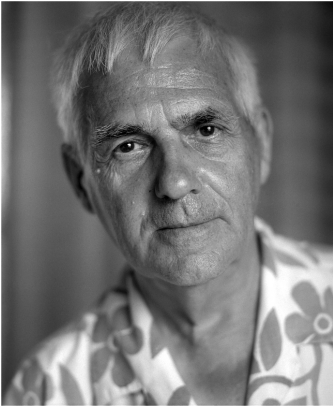
L'objectif global et clairement affirmé est bien celui de combler le vide juridique existant avec un texte qui portera sur une interdiction de mise au point, de production, d'acquisition, de financement, de possession, de stockage, de transfert, d'emploi ou de menace d'emploi des armes nucléaires. La présidente, l'ambassadrice Elayne Whyte du Costa Rica, a conclu sur le succès de cette première semaine en rappelant que son mandat était bien de créer un traité d'interdiction pour le 7 juillet, au cas où certains auraient encore des doutes...

Jean-Marie Collin, ICAN France*

*Abolition des armes nucléaires-Maison de Vigilance a contribué au déplacement de Jean-Marie Collin à New York et sera présent lors de la seconde session du 15 juin au 7 juillet.

Pour suivre l'avancée des travaux de l'ONU sur le traité d'interdiction :

- Reaching Critical Will (anglais) : <http://www.reachingcriticalwill.org/disarmament-fora/nuclear-weapon-ban>
- ICAN FRANCE : <http://icanfrance.org/>



DISPARITION

Merci Bruno

Bruno Barrillot nous a quitté le 25 mars à Tahiti entouré par ses amis polynésiens, des suites d'un cancer. Il aurait eu 77 ans le 9 avril.

Bruno a contribué à la mise en place en 1991 du collectif « Stop essais ! » — devenu « Armes nucléaires STOP » et aujourd'hui « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance ». Initiateur de son bulletin mensuel, dès le premier numéro en février 1991, il évoquait les conséquences sanitaires et environnementales des tirs sur Moruroa. Durant

de nombreuses années, il en fut le principal animateur. En juillet 2016, il signait l'édito à propos des 50 ans de la première bombe atomique en Polynésie.

La critique des essais nucléaires était un axe central de l'action du Centre de documentation et de recherche sur la paix et les conflits, devenu « Observatoire des armements » en 2008, dont il était l'un des trois fondateurs.

Il n'a pas cessé de dénoncer, d'interpeller, de tisser un réseau, pour que Vérité et Justice soient rendues aux victimes des essais nucléaires. « En raison de ce que j'avais vu (en 1990, lors de son premier séjour en Polynésie) j'avais besoin de comprendre. » Un long travail d'investigation, effectué avec beaucoup de modestie et une grande ténacité, est à l'origine de la loi du 5 janvier 2010, dite loi Morin en faveur des victimes des essais nucléaires. Le « Nuclear Free Futur Award », ou prix de l'avenir sans nucléaire, lui a été décerné en 2010, pour honorer cet engagement sans faille qu'il a poursuivi jusqu'à ces dernières semaines.

Son départ provoque un immense vide, mais les nombreuses investigations menées continueront d'être le socle indispensable sur lequel pourront s'appuyer tous ceux qui poursuivent cette immense tâche d'un avenir sans menace atomique suspendue au-dessus de nos têtes.

Patrice Bouveret

En accord avec sa famille, un « fonds Bruno Barrillot » a été créé pour poursuivre la numérisation des archives sur les essais nucléaires, les transmettre en Polynésie et permettre leur accès sur Internet.

POUR Y PARTICIPER :

Observatoire des armements, La Banque Postale compte 0330596S038
IBAN FR71 2004 1010 0703 3059 6S03 853 - mention « fonds Bruno Barrillot »

TÉMOIGNAGES, INFORMATION : <pourbruno@obsarm.info>

ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES

Interpellation des candidats

La question du désarmement nucléaire n'a quasiment jamais été abordée lors de la campagne présidentielle. Pourtant ce n'est pas faute d'avoir interpellé les candidats ! Comme annoncé dans le précédent bulletin nous leur avons adressé un courrier à ce propos. Résultat : aucune réponse, alors même que s'ouvraient à l'ONU les négociations pour un traité d'interdiction des armes nucléaires.

D'autres associations partenaires ont également entrepris des démarches similaires sans rencontrer plus de succès. Quelques conférences, sans trop de répercussions médiatiques, ont permis de savoir que la plupart des candidats ne remettent pas en cause la « dissuasion nucléaire ».

L'examen des programmes publiés par les candidats n'apporte pas non plus beaucoup d'espoir en la matière. Certes, que de Macron à Fillion en passant par Hamon et Le Pen, ils se prononcent tous de manière similaire en faveur de l'arme atomique et du renouvellement de l'arsenal, n'étonnera pas le lecteur. Seul Philippe Poutou se prononce clairement en faveur du désarmement nucléaire*. Le candidat de « La France insoumise » tient un discours beaucoup plus ambigu : « On est d'accord pour supprimer nos armes nucléaires à condition que les autres le fassent » affirme ainsi Jean-Luc Mélenchon, proposant que la France initie une conférence sur le désarmement nucléaire... semblant ignorer qu'elle se déroule déjà ! Petite concession à noter, il propose la suppression de la composante aéroportée pour montrer l'exemple.

La campagne pour les élections législatives qui s'ouvrira dès le 8 mai, sera l'occasion d'élargir l'interpellation à l'ensemble des candidats dans les différentes circonscriptions. À chacun de profiter des nombreux meetings qui seront organisés pour aller poser des questions.

P. B.

*Le Réseau « Sortir du nucléaire » publie un comparatif : <http://www.sortirdunucleaire.org/>
Passons-les-candidats-au-compteur-Geiger

ACTION DE VIGILANCE POUR L'ABOLITION DES ARMES NUCLÉAIRES

Vendredi 5 mai et vendredi 2 juin 2017

jeûne et présence d'interpellation
devant le ministère de la Défense à Paris

- de 8 h à 9 h, entrée du ministère, 60 boulevard du Général de Gaulle (M° Balard) ;
- entre 9 h et 12 h, rendez-vous au café-tabac « Le Balard », angle place Balard et avenue Félix-Faure ;
- de 12 h à 13 h, entrée du ministère ;
- de 16 h à 17 h, entrée du métro Balard.

En soutien à l'action non-violente sur place, vous êtes invités à jeûner sur votre lieu de vie ou à être en union de pensée avec les jeûneurs.

Dans un cas comme dans l'autre, faites-le savoir la veille à :
<marie-claude.thibaud@wanadoo.fr> ou au 06 71 60 05 46

Retrouvez les photos des précédents actions : <https://goo.gl/photos/wes7L4stk7Kh653DA>

Abolition est la lettre d'information gratuite publiée par l'association « Abolition des armes nucléaires—Maison de Vigilance », née de la fusion en 2016 de la Maison de Vigilance et du collectif Armes nucléaires STOP.

Pour la recevoir, envoyer une demande à : <abolitiondesarmesnucléaires@orange.fr> ou par courrier : 21 ter rue Voltaire, 75011 Paris

Soutien financier par chèque ou virement, IBAN : FR76 4255 9000 6941 0200 3405 334

Directeur de publication : Jean-Pierre Dacheux • ISSN en cours • Mise en page et impression par nos soins • Dépôt légal à parution